

Tir Sportif

Mise à jour au 23/12/21

ANNUAIRE
DU
SPORT
2021-2022

2021
2022

Dispositions Spécifiques

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge du sport : **Victor POULAIN**

FFTir

Gilles MULLER

Philippe QUENTEL

Amélie MULLER

DTN FFTir

Directeur départemental développement FFTir

Membre du service technique FFTir

UNSS

Sébastien THIBOT

Marie-Pierre ROUSSARD

Nathalie SALAS

Responsable Jeune Officiel

Responsable Formation

Responsable Jeune Coach - Jeune Capitaine

Délégué technique UNSS

Jérôme BROUSSIER

Dispositions Générales

Se référer à la Fiche Sport « Dispositions Générales ».

<https://opuss.unss.org/article/74002>

Dispositions particulières Tir Sportif

Les Championnats Excellence sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive **sauf** :

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2021 (Annexe 3).
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix jours précédant les championnats de France en 2021 (Annexe 4).
- Les équipes comportant **plus d'UN élève inscrit** en Pôle France.
- Les équipes comportant **plus d'UN élève inscrit** sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports en 2021 (Reconversion, Élite, Senior, Collectifs nationaux / Partenaires, Espoir, Relève / Jeune).

La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.

Certificat médical :

- Un certificat médical est nécessaire pour le tir sportif ¹.

¹ Arrêté du 9 juillet 2018 modifiant l'article A. 231-1 du code du sport :

« 5° Pour les disciplines sportives comportant l'utilisation d'armes à feu ou à air comprimé, une attention particulière est portée sur :

- l'examen neurologique et la santé mentale ;
- l'acuité auditive et l'examen du membre supérieur dominant pour le biathlon ;
- l'examen du rachis chez les mineurs pour les tireurs debout dans la discipline du tir. »

Texte de référence : LC Sécurité

Championnats de France UNSS Excellence Collèges et Lycées Tir Sportif

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Les Benjamins peuvent tirer avec assistance modulable Vêtements « spécifiques Tir » autorisés sauf en benjamins pour lesquels seul 1 gant est autorisé	Minimes Cadets Juniors Seniors Les tireurs doivent tirer sans appui ni assistance
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 tireurs Mixité autorisée	

JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par ACADÉMIE qualifiée (UN seul pour les collèges et les lycées) Certifié académique minimum Il peut être d'une autre Association Sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer aux Championnats de France
JEUNE COACH - JEUNE CAPTAINE	1 Jeune Coach – Jeune Capitaine certifié académique obligatoire intégré à l'équipe Il est compétiteur Une équipe sans jeune coach sera déclassée
RÈGLEMENT	Règlement FFTir et UNSS en vigueur (en ligne sur OPUSS)
FORMULE	Relais 4 x 20 coups en 2 heures
MODALITÉS DE QUALIFICATION	2 équipes par académie sont qualifiées, après accord de la commission de qualification Repêchages possibles
NOMBRE D'ÉQUIPES	65 équipes maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France Excellence UNSS Collèges en carabine Champion de France Excellence UNSS Collèges en pistolet Champion de France Excellence UNSS Lycées en carabine Champion de France Excellence UNSS Lycées en pistolet Champion de France Excellence UNSS LP en carabine Champion de France Excellence UNSS LP en pistolet

Précisions Réglementaires

- Deux disciplines : Carabine – Pistolet
- Les catégories d'âges UNSS étant différentes des catégories d'âge FFTIR, il a été décidé par la CMN que les tireurs UNSS utiliseraient le même matériel qu'en compétition FFTIR.

Pour se qualifier au championnat de France la participation à un championnat d'académie est **OBLIGATOIRE**.

À partir de 2021, pour pouvoir participer à un championnat de France photo obligatoire sur la licence.

Championnats de France UNSS *Sport Partagé* en Tir Sportif

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	<p>Pour les élèves en situation de handicap :</p> <p>Benjamins / Minimes / Cadets Possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe Pour les benjamins : potence à ressort Minimes et au-dessus : potence à ressort ou bretelle</p> <p>Les tireurs viennent avec leur propre matériel (potence, système VIASS ...).</p> <p>Pour les élèves valides : Benjamins / Minimes / Cadets 1</p>	<p>Pour les élèves en situation de handicap et les élèves valides :</p> <p>Minimes 2 / Cadets / Juniors / Seniors</p> <p>Pour les élèves en situation de handicap :</p> <p>Potence à ressort ou bretelle Les tireurs viennent avec leur propre matériel (potence, système VIASS ...).</p>
COMPOSITION DES ÉQUIPES	<p>2 compétiteurs* :</p> <p>1 élève en situation de handicap (avec Attestation MDPH ou MDA OBLIGATOIRE) associé à 1 élève valide.</p> <p>*Pour les élèves déficients visuel (C5) et les élèves (C3, C4) dont la compensation autorise un assistant pour l'installation au pas de tir et/ou pendant le tir, le guide et/ou l'assistant ne font pas partie de la composition initiale de l'équipe.</p> <p>Mixité : facultative</p>	
JEUNE ARBITRE	<p>1 Jeune Arbitre certifié académique par ACADÉMIE qualifié (UN seul pour les collèges, les lycées et le sport partagé)</p> <p>Il peut être d'une autre association sportive de l'académie</p> <p>Il ne peut pas être compétiteur</p> <p>En cas d'absence, les associations sportives concernées ne pourront pas participer au championnat de France.</p>	
JEUNE COACH – JEUNE CAPITAINÉ	<p>1 Jeune Coach – Jeune Capitaine obligatoire intégré à l'équipe</p> <p>Il est compétiteur et devra être de niveau ACADÉMIQUE. (Test disponible sur OPUSS)</p> <p>Une équipe sans jeune coach sera déclassée.</p>	
RÈGLEMENT	<p>En annexe de la fiche sport :</p> <ol style="list-style-type: none"> - Tableau des correspondances entre les compensations UNSS / FFH / FFSA / FFTir - Règlement FFTir et UNSS en vigueur (en ligne sur OPUSS) 	

	NB : en Carabine, tous les élèves en situation de handicap quel que soit leur classification et leur handicap (moteur, cognitif ou sensoriel) tireront dans la discipline Carabine 10m couché Para-tir c'est -à-dire assis avec les 2 coudes posés sur la table ou tablette, assis sur fauteuil, chaise ou tabouret. Le tireur valide du binôme tire en carabine 10m debout.	
FORMULE DE COMPÉTITION	Idem Valides	
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Qualification Académique, repêchage et invitation possibles de toutes AS sur décision de la CMN	
NOMBRE D'ÉQUIPES	Open	
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS « <i>Tir sportif</i> » Catégorie Carabine Collèges Sport Partagé Champion de France UNSS « <i>Tir sportif</i> » Catégorie Pistolet Collèges	Champion de France UNSS « <i>Tir sportif</i> » Catégorie Carabine Lycées Sport Partagé Champion de France UNSS « <i>Tir sportif</i> » Catégorie Pistolet Lycées Sport Partagé

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Académiques par les SR :

- XXXXXX 2022

Après les dates limites de transmission des qualifications Académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : directement sur opuss

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral), avant la date butoir des phases qualificatives.

Innovation

Animations possibles

- circuit ludique
- tir laser
- tir sur Scatt
- parrainage par un athlète de haut niveau
- démonstrations d'autres disciplines
- quizz
-

International

Des invitations seront envoyées aux établissements de l'AEFE, pour une participation lors des championnats de France.

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2021 et n'étant pas autorisées à participer en Excellence

Tir Sportif

NÉANT

Annexe 1

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les dix
jours
avant les Championnats de France en
2021 et n'étant pas autorisées à participer
en Excellence**

Tir Sportif

NÉANT

Annexe 2

- Règles Tir Sportif





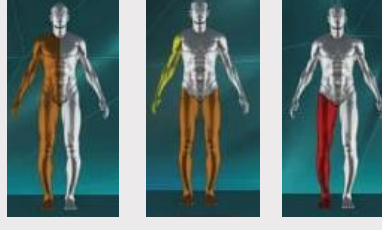
Tableau de classification des ESH moteur et sensoriel¹



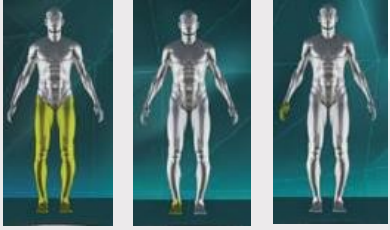

Carabine

Cat UNSS	Atteinte	Schémas Atteinte Légère / Majeure / sévère	Classification jeune Handisport FFH	Class. FFTir
	Elèves Déficiant visuel		D5B D5A	VI
C 5	<p>Tous les élèves sont mu</p> <p>système de visée VIASS L'assistant peut aider à l</p> <p>carabine et guider à l'in</p>	<p>nis d'un bandeau ou lunette o</p> <p>'installation au pas de tir, ins</p> <p>stallation pour orienter la car</p> <p>Bonus point : 25</p>	<p>ccultante et utilisent le</p> <p>taller l'arme, charger la</p> <p>abine vers la cible.</p>	
	Elèves possédant une déficience majeure du tronc, membres supérieurs et inférieurs		FE Élève en Fauteuil Électrique	
C 4	Elèves possédant une			SH2

¹ Réalisé avec la participation de la Fédération Française Handisport

<p>déficience majeure du tronc</p> <p>Elèves possédant peu de capacités sur les membres supérieurs</p>		<p>F1</p> <p>5 tests « haut du corps »</p> <p>Une majorité de tests rouges</p>	
<p>L'assistant peut aider à l'installation au pas de tir, installer l'arme, charger la carabine</p> <p>Bonus de point : 20</p>			

<p>Elèves possédant des difficultés d'équilibre du tronc et/ou</p> <p>Elèves possédant une déficience légère ou majeure des membres supérieurs</p> <p>pratiquant en fauteuil</p>		<p>F2</p> <p>5 tests « haut du corps »</p> <p>Une majorité de tests orange</p>	SH2
<p>Elèves possédant une déficience sévère des membres inférieurs et/ou supérieurs</p> <p>Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés</p>		<p>D1</p> <p>10 tests « bas du corps »</p> <p>Une majorité de tests rouges</p>	
<p>C 3</p> <p>En fonction des capacités de l'élève, l'assistant peut aider à l'installation au pas de tir</p> <p>Bonus de point : 15</p>			
<p>Elèves possédant une déficience majeure ou sévère sur un, deux ou trois membres</p> <p>Elèves possédant des problèmes d'équilibre associés</p>		<p>D2</p> <p>10 tests « bas du corps »</p> <p>Une majorité de tests orange avec quelques tests rouges</p>	SH1

C 2	Elèves possédant un bon équilibre du tronc Elèves possédant une bonne motricité des membres supérieurs		F3 5 tests « haut du corps » Une majorité de tests verts	
	Aucune adaptation particulière Bonus de point : 5			
C1	Elèves possédant une déficience majeure sur un membre supérieur ou inférieur ou une légère déficience sur les deux membres inférieurs Elèves ne possédant pas de problèmes d'équilibre majeurs Elèves atteints de nanisme		D3 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts avec quelques tests orange	open
	Elèves possédant le handicap minimum		D4 10 tests « bas du corps » Une majorité de tests verts	
	Elèves sourds et malentendants		D6	
	C1 : Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité, pas de compensation Pour les élèves sourd et malentendants, un assistant (jeune coach) est là uniquement pour transmettre les informations de l'arbitre et réciproquement			

Pistolet

Cat UNS S	Atteinte	Schémas Atteinte Légère / Majeure / sévère	Classification jeune Handisport FFH	Class . FFTir	Adaptations	Bonus point

C5 C4 C3	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	FE, F1, D5A, D5B F2, D1	SH2 VI	Ne peut pas concourir dans cette discipline (sécurité)	
C2	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	D2, F3	SH1	Support de rechargement : oui si déficience du bras qui ne porte pas l'arme, (sécurité) Position : debout ou Assis sur fauteuil, chaise ou tabouret potence : même règle que CdF UNSS valide	5
C1	Voir tableau carabine	Voir tableau carabine	D3, D4	Open	Support de rechargement : oui si déficience du bras qui ne porte pas l'arme, (sécurité) Position : debout potence : même règle que CdF UNSS valide	0
			D6		Un assistant (jeune coach) est là uniquement pour transmettre les informations de l'arbitre et réciproquement.	0

Tableau de classification des élèves en situation de Handicap cognitif

Dans le cas de polyhandicap (cognitif et moteur) :

Le premier critère est la capacité motrice qui donne la classification minimale de l'élève.

Pour cela on partira du tableau de classification des handicaps moteurs et sensoriels présentés précédemment. Le testing du handicap cognitif pourra faire basculer l'élève dans une classe de niveau supérieur.

Dans le cas de handicap cognitif sans perturbation des capacités motrices, on se référera au tableau ci-après :

	Discipline	1 point de classification	2 points de classification	3 points de classification	4 points de classification	Domaine d'application
Relation à l'activité		Capable de s'adapter aux aléas de l'activité	Fait des choix simples	Donne du sens et participe	Ne donne pas de sens à l'activité et suit le groupe	Capacité à manipuler l'arme, s'installer au pas de tir, se positionner pour être prêt à tirer.
	Carabine				Ne peut pas concourir dans ces disciplines (sécurité)	
	Pistolet					
Appliquer des consignes		Capable de verbaliser et appliquer les règles de sécurité	Des difficultés à verbaliser les règles de sécurité mais les applique	N'est pas capable d'appliquer les règles de sécurité	-	Règles de sécurité sur le transport et l'utilisation des armes
	Carabine			Ne peut pas concourir dans ces disciplines (sécurité)		
	Pistolet					
Autonomie		Autonome avant pendant et après l'épreuve	A besoin d'une aide avant l'épreuve (jeune coach),	A besoin d'une aide orale et physique avant et orale	A besoin d'une aide physique avant et pendant l'épreuve	Installation au pas de tir
			Autonome pendant l'épreuve	pendant l'épreuve		
	Carabine			C3	C4	
	Pistolet				Ne peut pas concourir dans ces disciplines (sécurité)	

Relation aux autres		Interagit et communique Va vers les autres	Interagit et/ou s'exprime avec quelques difficultés	Interagit peu et préfère s'isoler	Aucune interaction et communication	Capacité à communiquer avec le jeune coach et l'arbitre, pour suivre le cours du match et les passages de relais.
	Carabine				Ne peut pas concourir dans ces disciplines (sécurité)	
	Pistolet					

Certaines incapacités grisées ne permettent pas la pratique du Tir sportif en sécurité, d'autres entraînent automatiquement une classification spécifique.

En dehors de ces cas spécifiques, l'élève est classé :

C1 = 4 points de classification, avec Reconnaissance MDPH/MDA sans gêne à la pratique dans l'activité = pas de compensation = **0 point de bonus**

C2 = de 5 à 8 points de classification, plus voir condition particulière du tableau, **5 points de bonus (carabine ou pistolet), le jeune coach peut l'aider avant l'épreuve sur décision de la CMN.**

C3 = de 9 à 11 points de classification, plus voir condition particulière du tableau, **10 points de bonus (carabine ou pistolet), le jeune coach peut l'aider avant et pendant l'épreuve sur décision de la CMN.**

C4 = de 12 à 14 points, ne peut pas concourir pour des problèmes de sécurité.

C5 = de 15 à 16 points, ne peut pas concourir pour des problèmes de sécurité.